

# REGLEMENT DU JEU LA TABLÉE la belle-iloise

*« 1 an ça se fête ! »*

## **Article 1 - Organisateur**

La société BIVILLE, Société à responsabilité limitée à associé unique, dont le siège social se situe ZA Plein Ouest, 56170 QUIBERON-France, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 801 991 407 (ci-après « l'Organisateur »), organise du 20/04/2017 au 01/05/2017 (à 00h00), sur le réseau social Facebook, en France, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « 1 an ça se fête » (ci-après « le Jeu »).

Cette opération n'est pas associée à Facebook, ni gérée, ni approuvée ou sponsorisée par Facebook.

## **Article 2 – Connaissance du Jeu**

Le Jeu est porté à la connaissance du public par une mention sur :

- Une affiche dans le restaurant LA TABLÉE la belle-iloise à NANTES
- La page Facebook de LA TABLÉE la belle-iloise : <https://www.facebook.com/latablee.labelleiloise/?fref=ts>
- le site internet de LA TABLÉE la belle-iloise [www.latablee-labelleiloise.com](http://www.latablee-labelleiloise.com), dans la rubrique « Actualités »

## **Article 3 - Participants**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, en qualité de consommateur, à l'exclusion des membres de l'Organisateur, ainsi que les membres de leurs familles en ligne directe.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **Article 4 – Modalités de participation**

Pour participer, les participants se connectent sur la plateforme Facebook (<https://www.facebook.com/latablee.labelleiloise/>) aux dates indiquées dans l'article 1 et doivent (i) aimer la page Facebook LA TABLÉE la belle-iloise, (ii) aimer le post « 1 an ça se fête » et (iii) identifier au minimum deux (2) amis en commentaire.

Les participants respectant ces trois critères seront retenus et feront partie d'un tirage au sort. Un seul gagnant sera récompensé et se verra offrir une bouteille de champagne à partager avec ses amis et à consommer sur place au restaurant LA TABLÉE la belle-iloise, 6 rue Santeuil, 44000 NANTES, aux horaires d'ouverture du restaurant, sous réserve des places assises disponibles et avant le 31/10/2017.

Les photos, impression d'écran et toute autre technique de conservation de l'image ne peuvent valider l'obtention du gain.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook) pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plateforme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu.

Toute participation inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte.

## **Article 5 – Désignation du gagnant**

Un (1) gagnant parmi les participants sera tiré au sort le jour suivant la fin du jeu.

Le gagnant sera annoncé sur la page Facebook de LA TABLÉE la belle-iloise puis contacté par message privé sur la plateforme Facebook, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Ce message sera le seul à faire foi pour l'obtention du gain.

Le gagnant doit accuser réception du message.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de dix (10) jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci.

#### **Article 6 - Dotation**

Le lot mis en jeu est une bouteille de champagne de 75cl, d'une valeur unitaire de 72 € TTC.

Les photos de la dotation figurant sur tout type de support de publicité ou de communication, sont non contractuelles et ne sont présentes qu'à titre d'illustration.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces, contre toute autre dotation, ou être expédiée au gagnant.

L'Organisateur rappelle aux participants que L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE.

#### **Article 7 – Remise du lot**

Suite à la réception de son avis de gain, le gagnant, accompagné d'une ou plusieurs personnes, pourra consommer son lot sur place au restaurant LA TABLÉE la belle-iloise, 6 rue Santeuil, 44000 NANTES, aux horaires d'ouverture du restaurant, sous réserve des places assises disponibles et avant le 31/10/2017.

Pour bénéficier de son lot, le gagnant devra présenter une preuve du message privé complet l'avisant de son gain.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot.

#### **Article 8 – Demande de règlement**

Le règlement du Jeu est disponible sur le site [www.latablee-labelleiloise.com](http://www.latablee-labelleiloise.com), dans la rubrique « Actualités » et peut être adressé gratuitement à toute personne sur simple demande par courriel à l'adresse [latablee@labelleiloise.fr](mailto:latablee@labelleiloise.fr) avant le 26/04/2017 avec l'objet suivant « 1 an ça se fête – demande de règlement ».

#### **Article 9 – Remboursement des frais de participation**

En considération des offres de service et de la technique actuellement disponibles sur le marché, permettant à certains fournisseurs d'accès à internet d'offrir une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site [www.latablee-labelleiloise.com](http://www.latablee-labelleiloise.com) ou sur la plateforme Facebook s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### **Article 10 - Contestation**

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée à l'Organisateur à l'adresse suivante : [latablee@labelleiloise.fr](mailto:latablee@labelleiloise.fr) et ne sera prise en considération que dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la clôture du Jeu.

#### **Article 11 – Force Majeure**

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, cas fortuit, ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à suspendre ou annuler le Jeu, le proroger, le reporter, à en modifier les conditions ou à remplacer le lot gagné par un lot de valeur et de nature équivalente.

#### **Article 12 – Indisponibilité du lot**

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces, contre toute autre dotation, ou être expédiée au gagnant.

L'Organisateur se réserve toutefois la possibilité de remplacer le lot offert par un autre lot de valeur et nature équivalente ou supérieure en cas d'événement rendant impossible la délivrance dudit lot.

### **Article 13 - Fraude**

En cas de participation frauduleuse, celle-ci sera annulée sans préjudice des dommages et intérêts susceptible d'être réclamés et / ou des poursuites susceptibles d'être engagées par l'Organisateur à l'encontre du participant. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit. L'Organisateur ne saurait néanmoins encourir aucune responsabilité d'aucune sorte à l'égard des participants du fait des fraudes éventuellement commises et de l'annulation de tout ou partie du Jeu qui pourrait en résulter.

### **Article 14 – Responsabilité de l'Organisateur**

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement de la participation du Jeu, des défaillances de l'ordinateur du participant ou de tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques, aux logiciels ou aux virus circulant sur le réseau internet.

D'une manière générale, il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et / ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion aux sites [www.latablee-labelleiloise.com](http://www.latablee-labelleiloise.com) ou la plateforme Facebook se fait sous l'entière responsabilité des participants.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tout incident ou préjudice de toute nature qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation attribuée dans le cadre du Jeu, ce que tout gagnant reconnaît et accepte. Chaque gagnant renonce en conséquence à toute réclamation et à tout recours contre l'Organisateur ou l'une quelconque des sociétés du groupe auquel il appartient en ce qui concerne la dotation, notamment leur qualité ou toute conséquence engendrée par la mise en possession de la dotation.

### **Article 15 – Données personnelles**

Les données recueillies à l'occasion de la participation sont obligatoires et font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par l'Organisateur ou les sociétés du groupe auquel il appartient pour les besoins du Jeu et notamment dans le cadre de la participation et de la détermination du gagnant ainsi que de l'attribution de la dotation.

En aimant la page LA TABLÉE la belle-iloise, le participant accepte de recevoir le fil d'actualité Facebook de LA TABLÉE à des fins d'animation commerciale. Les données recueillies sont destinées à l'Organisateur ou aux sociétés du groupe auquel il appartient.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant en écrivant à : service Clients, CONSERVERIE LA BELLE ILOISE – CS 30804 – 56178 QUIBERON cedex ou par courriel à [contact@labelleiloise.fr](mailto:contact@labelleiloise.fr).

### **Article 16 – Litiges**

Le règlement est exclusivement régi par la loi française et tous les litiges relatifs à la validité ou à l'interprétation du présent règlement ou à l'exécution du Jeu seront soumis à la compétence des tribunaux français.